

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 5 décembre 2022, a adopté le règlement numéro 22-826 intitulé « Règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 11-605 relatif à la rémunération des élus municipaux »;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité et au bureau du greffier-trésorier aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 9 décembre 2022.

Avis numéro : 2022-68

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 9 décembre 2022, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 9 décembre 2022.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe